ID: 014-200065589-20240404-2024_40-DE

Public le 11/04/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

1 rue Guéritot 14370 ARGENCES © 02 31 15 63 70

Date de convocation : 21.03.2024 Date d'affichage 21.03.2024

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	29
Titulaires	27
Suppléants	2
Pouvoirs	6
Votants	35
Quorum	20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents: MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mme Florence GUERIN (pouvoir à Marianne TURPIN), MM. Thomas LEROY, Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Guillaume LECOEUR, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Alexandra LEPINAY), Mmes Christel POIROT (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Patricia LECOMTE

Délibération n° 2024 / 40

Objet : FINANCES - Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » : fixation de la TEOM

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, il convient de fixer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au taux de 18,89 (17,75 en 2023).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

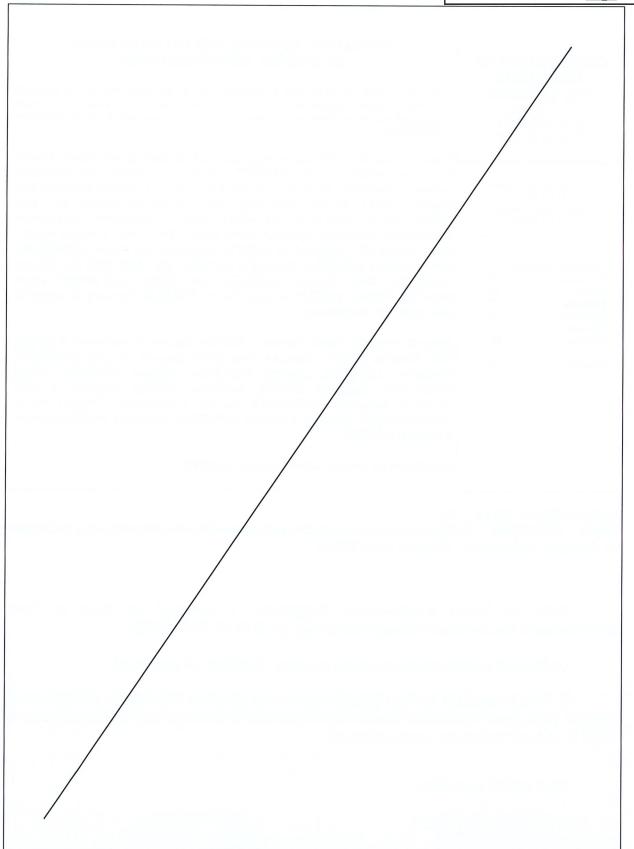
Fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2024 pour l'ensemble des 18 Communes de la Communauté de Communes à 18,89 % et pour un même service unique.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, Patricia LECOMTE Le Président, Philippe PESQUEREL

Val ès dunes

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le ID : 014-200065589-20240404-2024_40-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr